



COLLECTIF LOIRE AMONT VIVANTE

avec le soutien de



SOS Loire Vivante



## Communiqué de presse - 28 février 2015



© La Pie du Pilat

### *Sauver la Sémène sauvage du remplissage de l'inutile barrage des Plats : Heureusement, comme pour Sivens, l'Europe s'en mêle.*

La construction du barrage des Plats, sur la **Semène**, dans la Loire, est maintenant terminée. Les milliers de tonnes de béton du réservoir, vide aujourd'hui, barrent la plus belle rivière du département de la Loire, sur la commune de **St Genest Malifaux** en plein **Parc Naturel Régional du Pilat**. Cet ouvrage douteux, au coût conséquent de 8 millions d'euros, dont la moitié subtilisée dans nos poches de contribuables illustre **la grave panne de débat** sur la gestion de la ressource en eau qui imprègne encore la culture collective dans le sud du département de la Loire.

Rappelons-nous : la préparation du bétonnage a été faite en grand secret, entre une poignée d'élus et **la DDT de la Loire, qui ignorait semble-t-il que la politique nationale de l'Eau avait pour mandat de conserver la biodiversité aquatique**. Ensuite, au terme **d'une enquête publique caricaturale**, la préfète de la Loire a adoubi un chantier renvoyant à la mythologie du développement des années 50. Puis, non contente de passer en force une première fois, **elle a récidivé le 18 mars 2014**, après l'annulation le 14 novembre 2013 par le Tribunal Administratif de Lyon de son arrêté d'autorisation précipité.

#### **L'Union Européenne demande quelques petites clarifications.**

**Pour les ONG du Collectif Loire Amont Vivante**, pour les scientifiques, élus, fonctionnaires, acteurs économiques opposés à cet éléphant blanc, l'espoir d'en finir avec une certaine **république de la connivence** en matière de gestion de l'eau n'est cependant pas perdu. Le réservoir est vide. Un recours sur le fond est en attente d'un nouveau jugement du TA de Lyon. Et un acteur, non des moindres, s'intéresse au bidouillage local, **comme il le fait pour le barrage de Sivens, dans la Tarn. Cet acteur, c'est l'Europe**, pour laquelle les Etats **doivent se conformer au droit, rien de plus, rien de moins**. Le **Parlement Européen et sa Commission des pétitions** ont informé les ONG du fait que la reconstruction du barrage des Plats pouvait bien aller à l'encontre de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, qui impose de ne pas détériorer l'état écologique des rivières. La commission a donc « **demandé des précisions et des informations supplémentaires à la France (...)** et attend la réponse des autorités françaises ».

... / ...

L'affaire devient plus sérieuse. Naturellement, l'Europe n'a pas demandé ces explications aux pieds nickelés locaux qui ont fait passer en force la construction l'ouvrage, mais bien à l'Etat, c'est-à-dire au **Ministère de l'Écologie** dont les experts, via ses services déconcentrés ainsi que divers établissements publics, se sont toujours clairement prononcés contre la reconstruction. Seule l'incompétence, ce qui est grave, ou la collusion d'intérêt, ce qui ne le serait pas moins, entre l'Etat local et quelques élus influents ont pu permettre au chantier de débiter dans un département qui, le Collectif Loire Amont Vivante en est sûr, **fait pleinement partie de l'Europe.**

## Une table ronde acceptée par Le Ministère de l'écologie ?

Après la procédure d'infraction ouverte pour « **non respect de la législation européenne** » contre la France le **26 novembre dernier suite du drame de Sivens**, cette nouvelle demande d'explication sur une surprenante pratique publique de gestion de la ressource en eau fait désordre, dans la « **République exemplaire** » voulue par François Hollande. L'exemplarité, c'est faire vivre cette « **écologie citoyenne** » qu'il a appelé de ses vœux lors de la dernière **Conférence Environnementale, le 27 novembre dernier**, écologie citoyenne qui exige l'expression de toutes les parties prenantes et le renforcement de l'indépendance des agences environnementales locales. L'exemplarité, c'est, au minimum, apprendre aux élites locales le respect du droit de l'eau et l'exigence grandissante de démocratie et de transparence en matière de gestion de ce Bien Public essentiel.

L'exemplarité, c'est **lancer la table ronde que le Collectif Loire Amont Vivante réclame depuis 3 années**, pour trouver une solution par le haut à ce conflit d'une autre époque et réfléchir ensemble à **la gestion durable de la ressource en eau potable**. Bonne nouvelle : **Mme Ségolène Royal propose**, dans un courrier qu'elle a envoyé au Collectif le 8 janvier dernier, d'en étudier la mise en place. **Le Collectif Loire Amont Vivante demande que cette table ronde soit organisée le plus rapidement possible**. Le gaspillage d'argent, de temps, d'énergie, de ressources, de qualité de l'eau a assez duré.

**Trouvons, tous ensemble, un avenir pour la « Semène sauvage ». Et ne remplissons surtout pas un réservoir antédiluvien.**



CC BY-NC-SA 2015 CLAV

## Contacts :

Roland Niccoli / CLAV - 04 77 36 91 35

Roberto Epple / ERN-SOS Loire Vivante - 04 71 05 57 88



COLLECTIF LOIRE AMONT VIVANTE

contact@loireamontvivante.fr  
www.loireamontvivante.fr